

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 226-2015 NUMÉRO 227-2015

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance ordinaire du 12 janvier 2016**, les règlements suivants :

RÈGLEMENT 226-2015 Règlement fixant les différents taux de taxes et compensations pour l'année 2016.

RÈGLEMENT 227-2015 Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de L'Assomption.

La Commission municipale du Québec a approuvé le 14 janvier 2016 par résolution, les règlements numéros 226-2015 et 227-2015 de la Ville de L'Assomption.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau de la greffière situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, aux heures régulières de bureau.

Les règlements ci-dessus mentionnés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 19 janvier 2016.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville